



**RIVES DE MOSELLE
VOUS ACCOMPAGNE
DANS L'ACHAT DE
VOTRE
PREMIER
LOGEMENT**

**5 000 €
d'aide***

* conditions au verso.

Rives de Moselle soutient l'accession à la propriété !

Depuis 2019, la Communauté de Communes accompagne les ménages réalisant l'acquisition de leur premier logement. Ce dispositif s'est vu modifié en 2023 pour en faire profiter davantage de publics.

Qui peut bénéficier de l'aide ?

Les ménages primo-accédants (n'ont jamais été propriétaires par le passé) qui respectent les plafonds du Prêt à Taux Zéro en vigueur.

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone B2	Zone C
1	27 000 €	24 000 €
2	37 800 €	33 600 €
3	45 900 €	40 800 €
4	54 000 €	48 000 €
5	62 100 €	55 200 €
6	70 200 €	62 400 €
7	78 300 €	69 600 €
8 et plus	86 400 €	76 800 €

Les revenus indiqués correspondent à la somme des revenus fiscaux de référence du ménage.

Comment l'obtenir ?

2 étapes :

→ Télécharger le formulaire de demande d'aide PASS'LOGEMENT disponible sur le site de Rives de Moselle www.rivesdemoselle.fr.

→ Transmettre le formulaire et les pièces nécessaires au CALM-SOLIHA MOSELLE qui assurera l'instruction de votre dossier.



24 Rue du Palais 57000 METZ
Tél. : 03 87 75 32 28
soliha.moselle@soliha.fr

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Le dispositif à vocation à financer l'acquisition d'un bien neuf ou ancien sur l'une des 20 communes de Rives de Moselle.